



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 23-069

Réfection des courts de tennis extérieurs de la Charbonnière

**Lot n° 1 – Rénovation et mise en accessibilité des terrains de tennis
SOLS TECH**

**Lot n° 2 – Clôture des terrains de tennis
SOLS TECH**

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 140-22 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT la consultation intitulée « Réfection des courts de tennis extérieurs de la Charbonnière – lots n° 1 et 2 », lancée selon la procédure adaptée, publiée, en date du 24 février 2023, sur le BOAMP et le profil acheteur AWS,

CONSIDÉRANT les deux propositions dématérialisées reçues dans le délai imparti, pour chacun des lots, ainsi que l'analyse des candidatures et des offres réalisée par la Direction des services à la population, soumise pour avis à la commission consultative des marchés publics, réunie le 7 avril 2023,

DÉCIDE.

Article 1 : d'attribuer le marché de réfection des courts de tennis extérieurs de la Charbonnière, conformément au tableau ci-dessous :

N° lot	Intitulé lot	Attributaire	Montant HT
1	Rénovation et mise en accessibilité des terrains de tennis	SOLS TECH ZA Les Portes de Chambord PME-Ouest Impasse de Buray 41500 Mer N° SIRET : 480 727 585 00055	50 486,00 € après négociation
2	Clôture des terrains de tennis	SOLS TECH ZA Les Portes de Chambord PME-Ouest Impasse de Buray 41500 Mer N° SIRET : 480 727 585 00055	25 920,00 € après négociation
		TOTAL € HT	76 406,00
		TVA 20%	15 281,20
		TOTAL € TTC	91 687,20

Article 2 : Les prix du marché sont fermes et actualisables.

Article 3 : Le délai maximum global d'exécution des travaux est fixé à 8 semaines, incluant la période de préparation et le séchage du béton poreux, avec un démarrage prévisionnel courant juin ou juillet 2023.

Article 4 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 17 mai 2023
Le Maire .

Rémy ORHON

